



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
Le 24 novembre 2025

LE CHIFFRE À RETENIR

- 3 %

Le chiffre du déficit public italien prévu en 2026, ouvrant la voie à une sortie anticipée de la procédure pour déficit excessif

Sommaire

Actualité macro-économique : Document programmatique des finances publiques et consolidation budgétaire / Projet de budget 2026 : fiscalité allégée et effort supplémentaire pour les dépenses de défense / Fitch relève la note de crédit de l'Italie

Actualité financière : Fusion de MPS avec Mediobanca / Réforme du Texte unique des dispositions en matière d'intermédiation financière (TUF)

Actualité industrie et développement durable : Rachat d'ex-Ilva : deux manifestations d'intérêt américaines ont été déposées / STMicroelectronics retire son plan de licenciements sur le site d'Agrate / Appels d'offre du décret FER X pour 17 GW d'énergies renouvelables / Loi « Infrastructures » et relance du projet de pont de Messine

Actualité sectorielle : Dépenses de santé publique en Italie / Sommet mondial du tourisme à Rome / Accélération des investissements italiens dans les *data centers*

Actualité agricole : Production viticole italienne / Premiers impacts des droits de douane américains sur l'export agroalimentaire italien / Plan d'action pour le développement des semences biologiques / Vives inquiétudes sur la perspective d'une augmentation exceptionnelle des droits de douane américains sur les pâtes italiennes

Actualité macroéconomique

Le gouvernement a publié son [Document de programmation budgétaire](#) le 17 octobre. Celui-ci est soumis au débat parlementaire en vue de l'élaboration et de l'adoption de la loi de finances de 2026 d'ici le 31 décembre 2025. Il ressort de ce document une consolidation budgétaire plus rapide que prévu, qui ouvre la voie à une sortie anticipée de la procédure pour déficit excessif en 2026. En outre, les mesures nouvelles (*manovra*) s'élèvent à 18 Md€ dans ce projet de budget 2026. Les recettes supplémentaires pour financer la *manovra* s'élèveraient à 8 Md€ et proviendraient en grande partie de la contribution du secteur bancaire et des assurances. L'exécutif compte par ailleurs libérer 10 Md€ de marges de manœuvre budgétaires, dont la majorité proviendrait du remaniement du Plan national de résilience et de relance (PNRR).

Le gouvernement italien donne la priorité dans son projet de budget 2026 dans le champ économique au soutien aux entreprises et à l'allègement de la fiscalité. Parmi les mesures d'incitation à l'investissement afin de soutenir l'industrie de pointe et les technologies vertes, il convient de noter le retour d'un mécanisme d'hyper amortissement fiscal pouvant aller jusqu'à 220 % de l'investissement dont le montant ne peut lui-même dépasser 20 M€. L'exécutif poursuit, par ailleurs, la baisse de la fiscalité des personnes en diminuant le taux d'imposition de 35 % à 33 % sur les revenus annuels compris entre 28 000 € et 50 000 € (la deuxième tranche d'imposition).

Dans le champ social, le gouvernement donne la priorité à la santé et aux retraites. Il prévoit de réviser les tarifs de certaines prestations de soins de santé; recruter du personnel médical et infirmier; ainsi que d'augmenter les salaires dans la fonction publique hospitalière. S'agissant des retraites, l'âge légal de départ devrait augmenter de trois mois comme le prévoit la loi Fornero de 2012 afin de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie et ainsi passer à 67 ans et trois mois à partir de 2027. Le gouvernement entend réaliser par étapes cet allongement de l'âge légal de la retraite d'un mois en 2027, puis de deux mois en 2028, avant une pleine application à 67 ans et trois mois en 2029.

L'agence de notation Fitch a rehaussé la note souveraine de l'Italie [de « BBB » à « BBB+ »](#), en septembre 2025, saluant l'amélioration des finances publiques du pays. En avril 2025, l'agence de notation S&P Global Ratings avait déjà rehaussé la note souveraine de l'Italie de « BBB » à « BBB + ». Alors que le déficit italien atteignait - 7,2 % du PIB en 2023, il s'est fortement réduit en 2024, à -3,4 %, au-delà même de l'engagement pris par l'Italie dans le cadre de son PSMT (- 3,8 %), crédibilisant l'engagement d'un retour du déficit sous la barre des - 3 % dès 2026, un an avant ce qui était prévu dans son Plan budgétaire et structurel à moyen terme présenté en avril dernier. Par ailleurs, cette baisse du déficit renforcera également la tendance baissière du ratio d'endettement rapporté au PIB à partir de 2027.

Actualité financière

Le 22 septembre, la banque Monte dei Paschi di Siena (MPS) a concrétisé une offre publique d'échange et d'achat (OPE et OPA), qui lui permet désormais de contrôler plus de [86.3% du capital](#) de la banque d'affaires Mediobanca. Ce seuil est suffisant pour entériner une fusion avec Mediobanca sans dépendre du vote des autres actionnaires en assemblée générale. L'offre était soutenue par deux actionnaires privés majeurs, Delfin (holding de la famille Del Vecchio, ~20 % du capital) et le groupe Caltagirone (~10 %), ainsi que par le

gouvernement (11,7 %). Elle avait été relevée par MPS le 2 septembre de 750 M€ en numéraire, valorisant Mediobanca à 16,95 Md€, contre une capitalisation boursière de 16,86 Md€. Le 28 octobre, l'assemblée générale de Mediobanca a formalisé la nomination du nouveau conseil d'administration: Vittorio Grilli a été nommé président, Alessandro Melzi d'Eril directeur général et Sandro Panizza vice-président, ce dernier étant, par ailleurs, l'un des deux seuls membres du CA précédent reconduit. Les administrateurs nommés par l'assemblée sont tous issus de la liste majoritaire présentée par MPS, qui était la seule déposée.

Le 8 octobre, le Conseil des ministres italien a approuvé, en examen préliminaire, un décret législatif pour une réforme du Texte unique des dispositions en matière d'intermédiation financière (TUF). L'ambition de la réforme est de promouvoir la croissance économique, d'encourager l'épargne et l'accès des entreprises au capital-risque, de renforcer la compétitivité et de simplifier la réglementation des entités surveillées et des marchés financiers. Elle introduit une série d'innovations ayant trait à la réglementation de l'appel à l'épargne publique, à la gouvernance et à l'information des sociétés. Le projet de décret sera soumis à l'examen du Parlement puis au Conseil des ministres pour adoption finale.

Actualité industrie et développement durable

Au terme de la première phase de l'appel d'offres, [seules deux manifestations d'intérêt pour le rachat complet de l'ex-Ilva](#) ont été déposées, après le retrait en juillet du consortium azerbaïdjanais Baku Steel, qui avait conduit à la [réouverture de l'appel d'offres en août](#), et celui du groupe indien Jindal en septembre. Les offres émanent de deux fonds américains, respectivement Bedrock Industries et Flacks Group – *family office* américain sans expérience préalable dans le domaine sidérurgique –, qui proposent tous deux un prix symbolique, avec une simple valorisation des stocks existants. Huit autres offres ont été déposées pour des actifs individuels, comme la future installation de production de fer à réduction directe DRI (visée par Renexia, groupe Toto) ou la filiale française Adi Socova (offre de Marcegaglia e Instrustrie Metalli Cardinale – IMC).

Après une nouvelle table-ronde organisée par le gouvernement italien le 15 septembre 2025, [STMicroelectronics a annoncé retirer son plan de licenciements](#) sur le site italien d'Agrate. Au cours de l'été, l'entreprise avait confirmé ses plans d'investissements en Italie sur la période 2025-2027, avec 1,4 Md€ prévus à Agrate et 2,6 Md€ sur le site de Catane, que le gouvernement italien souhaite voir devenir le pôle européen du carbure de silicium.

Le décret transitoire FER X de soutien aux énergies naturelles renouvelables lance des appels d'offres pour environ 17 GW de nouvelles capacités (solaire, éolien, hydraulique) et prévoit une enchère spéciale intégrant une clause « *non made in China* ». Entré en vigueur en février 2025, le décret a été actualisé le 28 août, pour intégrer une enchère spéciale de 1,6 GW réservée aux équipements "*non made in China*", afin de diversifier les chaînes d'approvisionnement. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie européenne de résilience et de souveraineté industrielle, inspirée du *Net Zero Industry Act*. Elle suscite toutefois des débats sur le respect des règles de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce.

La loi italienne « Infrastructures » du 18 juillet 2025 prévoit un cadre simplifié pour les projets d'infrastructures et un volet spécifique à la relance du projet de pont sur le détroit de Messine, entre la Sicile et la Calabre. Le texte prévoit des dispositions pour stimuler et garantir la bonne réalisation des infrastructures stratégiques, améliorer la gestion des contrats publics, et simplifier les procédures administratives. Le projet emblématique de pont sur le détroit de Messine, validé par un comité interministériel piloté par la présidence du Conseil (CIPESS) le 6 août et évalué à plus de treize milliards d'euros, fait l'objet de vifs débats en Italie, alors que des investissements sont encore nécessaires sur des infrastructures déficientes en Sicile et en Calabre, et que le projet nécessite la prise en compte d'enjeux environnementaux et techniques notables. La Cour des comptes italienne a émis des réserves dans son avis du 29 octobre, alimentant le débat public autour du projet. La Cour des comptes italienne a confirmé sa position le 17 novembre, en refusant de donner le visa obligatoire pour le financement du projet. La publication prochaine des motifs du refus permettra au ministère italien des infrastructures et des transports d'apporter des éléments de réponse et d'envisager de lancer le chantier en février 2026, s'agissant d'un projet qualifié d'intérêt public supérieur. Néanmoins, les réserves de la Cour des comptes, ajoutées aux prises de position des principales forces d'opposition (PD, AVS, M5S), montrent que le dossier est encore loin d'être stabilisé.

Actualité sectorielle

Les [dépenses de santé publique](#) sont inférieures à la moyenne de l'OCDE. En 2024, elles représentaient 6,3 % du PIB, contre 7,1 % en moyenne dans l'OCDE et 6,9 % dans l'Union européenne. Les dépenses de santé publique par habitant s'élèvent ainsi à 3 835 \$ (4 625 \$ dans l'OCDE et 4 689 \$ dans l'UE). Cela place l'Italie au 14^{ème} rang européen et au dernier rang parmi les pays du G7. Le sous-financement de la santé publique et, en conséquence, les difficultés à garantir des niveaux essentiels d'assistance, les longues listes d'attente, les urgences saturées et la pénurie de médecins généralistes créent des inégalités territoriales et sociales croissantes. Le recours aux services privés – ainsi que le renoncement à se soigner – devient toujours plus fréquent : 5,8 millions d'Italiens (soit un sur dix) ont dû renoncer aux prestations de santé en 2024.

Le sommet mondial du tourisme s'est tenu à Rome. Du 28 au 30 septembre, Rome a accueilli, pour la première fois, le 25^{ème} sommet du [World Tourism and Travel Council \(WTTC\)](#), réunissant des leaders mondiaux du secteur ainsi que des représentants institutionnels et des parties prenantes stratégiques. Selon le rapport WTTC 2025, l'Italie est le 10^{ème} pays au monde en termes de contribution du tourisme au PIB, avec 248 Md\$ en 2024, contre 289 Md\$ en France (au 6^{ème} rang). Le tourisme international en Italie devrait générer plus de 60 Md€ en 2025 et 58 millions d'arrivées (contre 102 millions en France), plaçant l'Italie au 5^{ème} rang mondial en termes d'arrivées. Lors du sommet, certaines entreprises ont manifesté l'intérêt d'investir plus de 8 Md\$ en Italie dans le secteur du tourisme. Ces investissements visent à renforcer le segment de l'hôtellerie, la transition écologique et numérique. Ce soutien massif illustre la confiance des acteurs mondiaux dans l'attractivité de l'Italie en tant que destination touristique majeure.

L'Italie accélère ses investissements dans les *data centers* avec plus de 22 Md€ d'investissements prévus d'ici 2031, selon l'[Association italienne des data centers \(IDA\)](#). Le

pic sera atteint en 2029, avec près de 5 Md€ de nouveaux investissements. Cette dynamique est soutenue notamment par des acteurs mondiaux comme les américains Microsoft (10 Md€ d'investissements en Italie en 2025-2026), AWS (1,2 Md€) et l'italien Eni, qui visent d'atteindre une capacité énergétique de 1,2 GW d'ici 2028 et 2 GW d'ici 2031, soit + 600 % par rapport à 2024. Cette croissance engendra de nouveaux emplois : les *data centers* devaient employer près de 6 000 salariés d'ici 2029, contre 1 200 actuellement. Le gouvernement italien a publié une [stratégie pour attirer les capitaux étrangers](#) dans le domaine. Cette stratégie accorde une attention particulière aux thèmes de la durabilité et de l'innovation (réutilisation de l'eau, récupération de la chaleur produite) et aux investissements dans le capital humain et à la formation dans les disciplines STEM en promouvant la collaboration avec les universités et les centres de recherche.

Actualité agricole

La production viticole italienne est estimée à 47,4 millions d'hectolitres. Le ministère italien de l'agriculture a confirmé le 30 octobre les prévisions de vendanges 2025 : avec des stocks encore estimés à un peu plus de 42 millions d'hectolitres, la vendange 2025 s'établirait à 47,4 M hectolitres (soit, + 8 % par rapport à 2024), contre 44 en 2024, 38 en 2023 et 50 millions d'hectolitres en 2021 et 2022. L'évolution de la production viticole italienne est variable selon les régions. Elle est ainsi en légère augmentation au nord (+ 3 % et 26 millions d'hectolitres), en baisse au centre (- 3 % et 4,4 millions d'hectolitres) et en forte hausse au sud (+ 18 % et 17 millions d'hectolitres). Grâce à des conditions météorologiques favorables, la qualité devrait être également au rendez-vous. Les risques induits par l'augmentation des droits de douane américains sont toutefois bien présents (*cf. infra*). Les autorités italiennes affichent, dans ce contexte, leur détermination à soutenir les entreprises à l'export sous la forme d'une présence renforcée sur les salons américains (VINITALY à Chicago, Simply Italia à Miami et Dallas) et en encourageant la constitution d'alliances avec des partenaires américains (importateurs, restaurateurs, distributeurs) pour les sensibiliser à l'impact négatif sur leur activité des nouveaux droits américains. L'Italie s'affiche désormais comme le 1^{er} producteur mondial de vin, le 3^{ème} consommateur, le 1^{er} exportateur en volume et le 2^{ème} exportateur en valeur.

Premiers impacts des droits de douane américains sur l'export agroalimentaire italien. Avec la publication des résultats officiels (ISTAT) italiens pour juillet 2025, les organisations agricoles italiennes s'inquiètent de l'impact déjà notable des nouveaux droits de douane américains sur les exportations agroalimentaires italiennes. Alors que sur les sept premiers mois de 2024, la croissance des exportations italiennes s'était établie à 19 % par rapport à la même période de 2023, cette augmentation n'est plus que de 3 % à fin juillet 2025. Surtout, la tendance est orientée à la baisse. Si les exportations d'avril 2025 étaient encore à + 1 % par rapport à avril 2024, ce chiffre n'était plus que de 0,4 % en mai et la courbe s'est inversée en juin (- 3 %) et surtout en juillet (- 10 %). Selon un communiqué de la principale organisation agricole italienne, COLDIRETTI, ce seraient plus de 600 millions d'euros en moins de valeur à l'exportation sur les sept premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2023. S'agissant du secteur viticole, on note une forte tendance des opérateurs italiens à compresser leurs marges pour compenser l'augmentation des droits de douane américains et tenter de conserver leurs parts de marché. Ainsi le prix moyen du litre de vin italien à l'entrée sur le marché américain est passé de 6,52 USD en juillet 2024 à 5,64 USD en juillet 2025.

L'Italie met en place un plan d'action pour développer les semences biologiques. Afin d'accompagner la croissance de l'agriculture biologique dans le pays (actuellement près de 20 % des superficies agricoles sont en mode biologique), le ministère italien de l'agriculture a décidé de confier au Centre pour la recherche en agriculture et l'analyse de l'économie agricole (CREA) le soin de piloter un plan d'action triennal pour le développement des semences biologiques. Partant du constat de la faible disponibilité de ce type de semences, qui oblige les producteurs à solliciter des dérogations, la démarche vise à augmenter les semences et le matériel de multiplication biologique produits sur le territoire national en y associant chercheurs (huit centres du CREA sont impliqués), agriculteurs et entreprises semencières et en favorisant la rencontre entre l'offre et la demande de ces productions.

La perspective d'une augmentation exceptionnelle des droits de douane sur les pâtes italiennes exportées aux États-Unis déclenche de vives inquiétudes en Italie. Si deux opérateurs italiens sont plus particulièrement visés, en rétorsion à des poursuites américaines consécutives à des faits de dumping, ce sont bien à tous les exportateurs de pâtes que serait appliquée à compter du 1^{er} janvier 2026 une surtaxe de 92 %, portant le droit de douane applicable à près de 107 %, selon le ministère italien de l'agriculture. Si certains opérateurs produisant directement aux États-Unis, tel Barilla, ne devraient pas être affectés, tel n'est pas le cas de toutes les autres entreprises exportatrices, dont la compétitivité serait fortement frappée. Or, l'export est vital pour les entreprises italiennes de fabrication de pâtes : en 2024, l'Italie a exporté pour près de 4 Md€, soit 60 % de la production nationale, le marché américain étant un débouché majeur puisqu'il représente 671 millions d'euros d'exportations, soit 17 % des ventes totales hors des frontières de la péninsule. Les autorités italiennes, en lien avec la Commission européenne, ont engagé des discussions avec les pouvoirs publics américains, dans l'espoir de les faire revenir sur leur décision.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Elisabeth MILLARD, Federica MERCANTI, Philippe MERILLON, Aude VIALA, Guylain THEON, Capucine LOUIS, Nathan CAYSSOL

Revue par : Jérôme CHEVALIER, May GICQUEL

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication